



N°27 – 17 août 2017

Champagne-Ardenne

Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

À RETENIR CETTE SEMAINE

BETTERAVE (page 2) :

- **Ravageurs** : nouvelle régression des **teignes**
- **Maladies** : évolution continue des fréquences de **cercosporiose** mais intensité actuellement limitée

REMARQUE : Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées du 14 au 16 août sur 26 parcelles agriculteur de betteraves. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.



BETTERAVE

Des orages de grêle localisés sur le nord de l'Aube et le sud des Ardennes ont entraîné des défoliations sur le feuillage. Aucune intervention n'est justifiée pour ces symptômes.

RAVAGEURS

NOCTUELLES DÉFOLIATRICES

- La présence de noctuelles reste stable avec environ 20 % du réseau concerné par des symptômes.
- Les taux d'infestations varient de 3 à 25 % de plantes touchées et restent donc largement sous le seuil de nuisibilité de 50 % de plantes porteuses de perforations récentes.

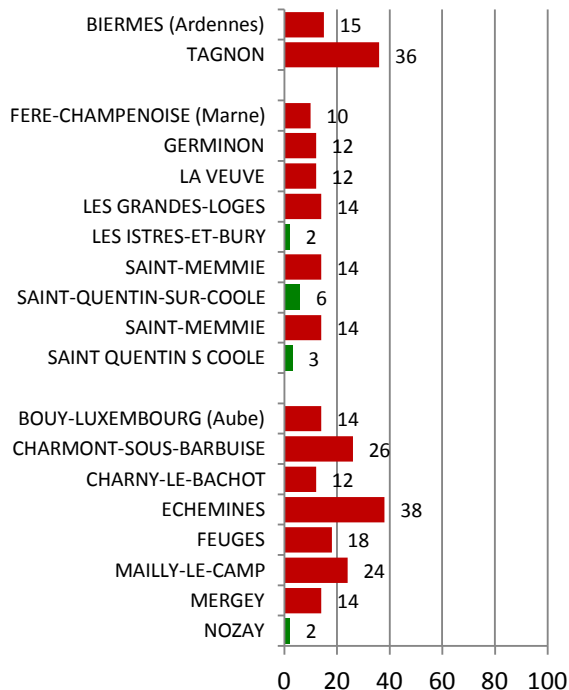
Analyse de risque : actuellement le risque est faible car la fraîcheur et la pluviométrie ne sont pas favorables à leur développement.

TEIGNES

- 68 % des sites observés mentionnent toujours la présence de dégâts de teignes au cœur de la betterave.
- Dans 82 % des parcelles concernées, les taux d'infestation restent supérieurs au seuil de nuisibilité de 10 % de plantes avec des symptômes récents.
- Dans une majorité de situations, on remarque une régression naturelle des populations, notamment liée à la pluviométrie qui perturbe en général leur activité.



Taux d'infestation en % de plantes touchées




Analyse de risque : Pour rappel, le risque est lié aux blessures qu'elles provoquent sur le collet des betteraves et qui augmentent potentiellement le développement du champignon *rhizopus* en périodes caniculaires. **Actuellement, les conditions climatiques ne sont pas favorables à ce champignon.**

MALADIES DU FEUILLAGE

Pour assurer le contrôle des différentes maladies, déterminer les fréquences d'apparition en prélevant 100 feuilles de betteraves dans une zone homogène et représentative de la parcelle.

Seuil en % de feuilles atteintes



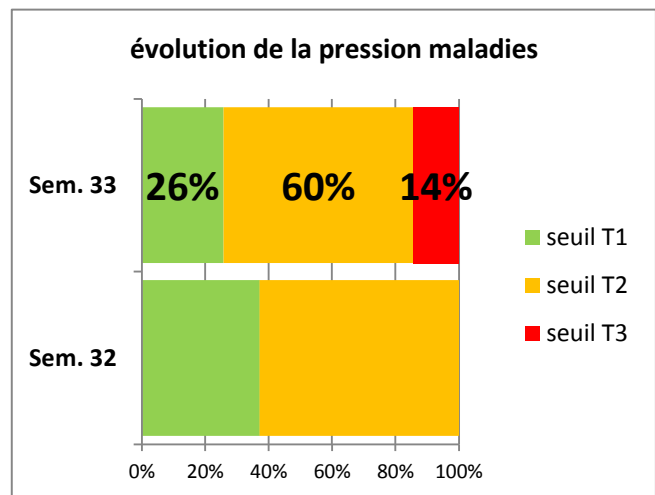
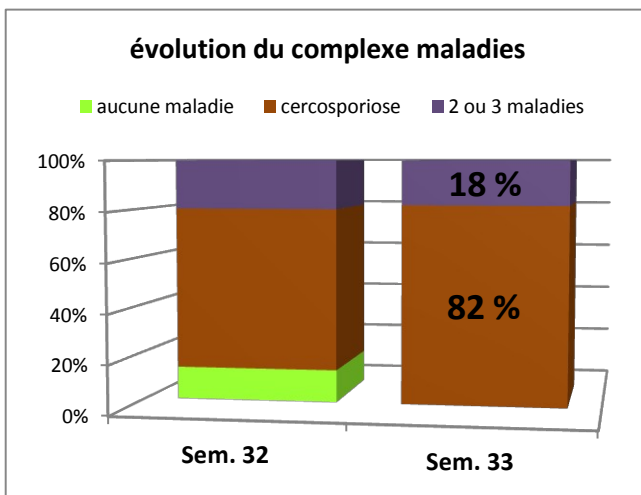
	oïdium	cercosporiose	rouille	ramulariose
1 ^{re} intervention	15 %	5 %	15 %	5 %
2 ^{de} intervention	30 %	20 %	40 %	20 %
3 ^e intervention	30 %	25 %	40 %	25 %

La pression cercosporiose est dépendante des conditions agro climatiques de chaque parcelle :

- Pour le moment, 26 % des sites ont nécessité une seule intervention ;
- Cette semaine, 3 nouvelles parcelles atteignent le premier seuil de renouvellement portant ces situations à 60 % du réseau d'observation ;
- Pour certaines parcelles exposées depuis le début du mois de juillet (14% du réseau), les fréquences observées entraînent le dépassement du seuil T3.

Le complexe maladies est toujours largement dominé par la cercosporiose :

- Des taches de cercosporiose sont signalées dans 82 % du réseau. Les fréquences d'observation pour les troisièmes interventions sont parfois importantes ;
- 2 parcelles (Mergéy et Saint-Mémme) déclarent de faibles fréquences de rouille (1 à 3 %) ;
- L'oïdium et la ramulariose ne sont pas signalés dans les relevés hebdomadaires ;
- Aucune parcelle n'est en absence totale de maladie.



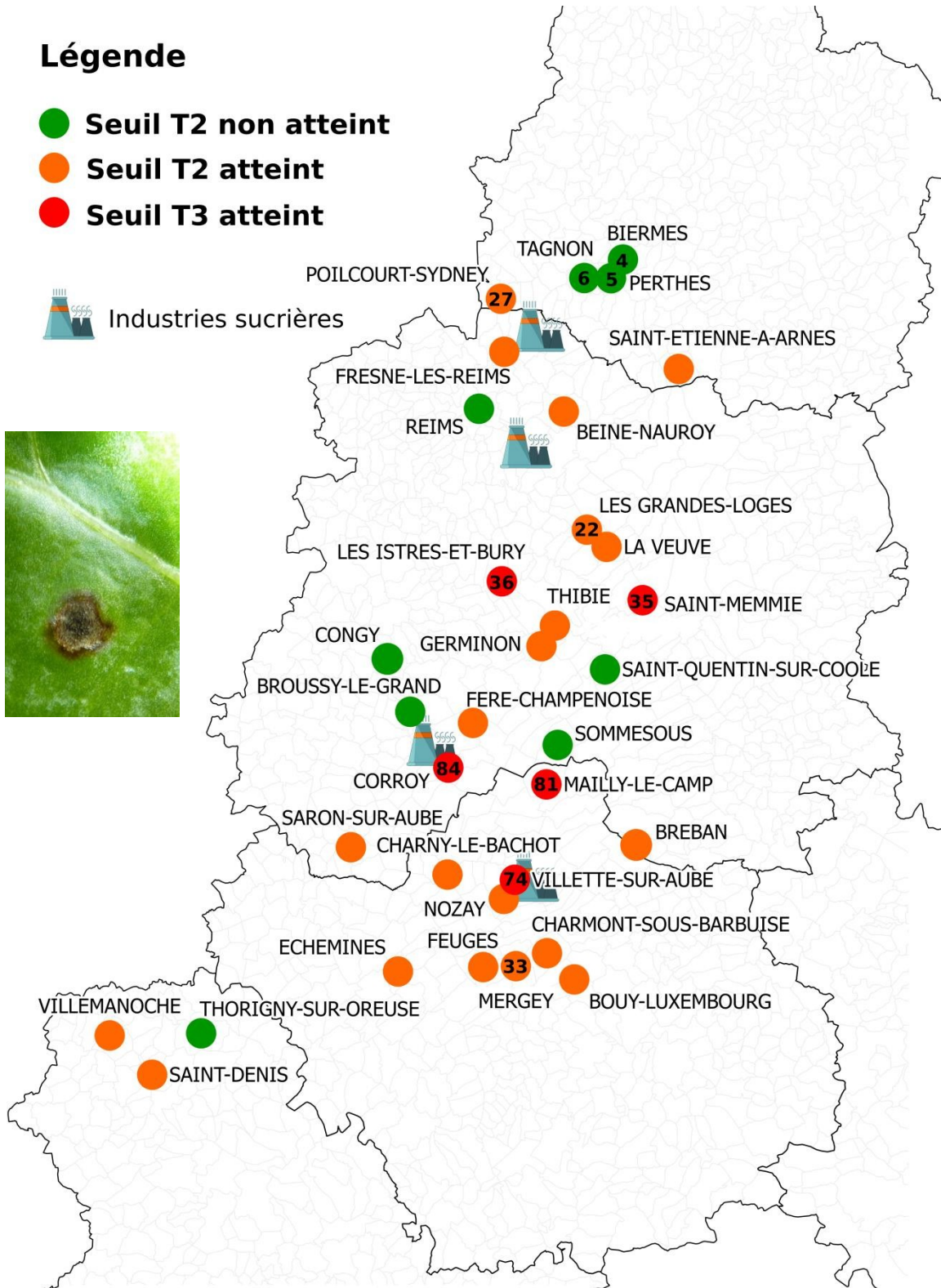
Analyse de risque : l'humidité persistante est un facteur favorable au développement de la cercosporiose mais les températures nocturnes assez fraîches limitent actuellement sa progression. Son impact sera dépendant des dates de récolte et des sensibilités variétales. Maintenir la surveillance jusqu'à la première décennie de septembre notamment pour les récoltes tardives afin d'identifier l'évolution propre à chaque parcelle.

Cette carte présente les fréquences de feuilles touchées par la cercosporiose pour les 11 parcelles suivies du 14 au 16 août 2017

Légende

- Seuil T2 non atteint
- Seuil T2 atteint
- Seuil T3 atteint

 Industries sucrières





Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/>
<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE
D'AGRICULTURE GRAND EST SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES
PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Arvalis Institut du Végétal - Chambre d'Agriculture des Ardennes - Chambre d'Agriculture de l'Aube - Chambre d'Agriculture de la Marne - Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne - ATPDDA - CETA de l'Aube - CETA de Champagne - CETA de Champagne - CETA de Marne Sud - Terres Inovia - Acolyance - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 - NOVAGRAIN (SCA EfiGrain Sézanne - SCA La Champagne - Coligny) - EURL Verzeaux - TEREOS - FREDONCA - COMPAS - COMPAGRI - ITB - SCA de Juniville - ETS RITARD - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET Agriculture - VIVESCIA - LUZEAL - CAPDEA - SUNDESHY.

Rédaction : ITB, Arvalis Institut du Végétal, Terres Inovia, et la FREDON Champagne-Ardenne
Relecture assurée par les Partenaires du Réseau, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est ainsi que la DRAAF (SRAL).

Crédits photos : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, DRAAF (SRAL), Partenaires

Coordination et renseignements : Karim BENREDJEM, Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : karim.benredjem@grandest.chambagri.fr



Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.